

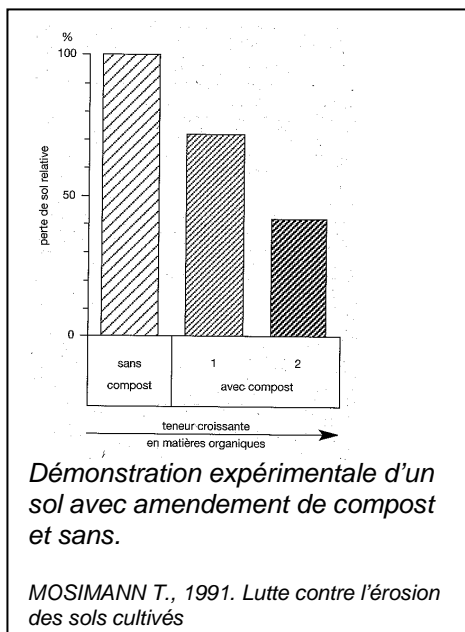
Amendement organique

Objectifs : Renforcer la stabilité structurale du sol

Description : apports de substances organiques qui permet une stabilisation active des sols pas les macro- et micro-organismes vivants.

Principe :

- Apports réguliers d'engrais organiques tels que fumier, lisier, paille, résidus de récolte, engrais verts, ... afin d'augmenter le taux d'humus.
- Incorporer superficiellement afin de constituer des obstacles au ruissellement lors de précipitations.
- Recommander en premier lieu sur des parcelles avec faible stabilité structurale et parcelles les plus battantes.



Coûts

- Pas de coûts supplémentaires puisqu'il s'agit de remplacer une fumure par une autre qui en plus de cela est souvent plus avantageuse.

Contributions

- pas de contributions particulières en général.

Avantages	Inconvénients
Mesure simple et efficace	Ne convient pas pour un sol à labourer car l'effet n'est pas important
Concerne toutes les cultures	

		Efficacité		
		faible	moyenne	élevée
Coûts	bas			
	moyens			
	élevés			

Références

- RUTIMANN M. et al., 1999. Praxishilfe, Erosionsschutz im landwirtschaftsbetrieb, OFEV
- MOSIMANN T., 1990. Lutte contre l'érosion des sols cultivés
- CHAROLLAIS M. et al., Stop érosion !, AGRIDEA